

## Formulaire de demande d'analyses « Microbiologique eau brute de surface »

En-tête du formulaire: Cette section est à l'usage exclusif du <u>laboratoire accrédité</u> mandaté par le responsable. Le laboratoire doit inscrire la date de réception de l'échantillon sur le formulaire de demande d'analyses et lui attribuer un numéro spécifique.

Voici les éléments qui doivent **obligatoirement** être fournis au moment du <u>prélèvement</u>, avant la transmission des échantillons au laboratoire accrédité mandaté pour réaliser les analyses.

> Responsable: Identification de l'exploitant ou du propriétaire

Nom et adresse du responsable	B) Nom et adresse de retour des résultats (si différente de ce	lle du responsable)
Nom :	Nom:	
Adresse :	Adresse :	
Téléphone :	Téléphone :	

Nom et adresse du responsable : Cette section doit être remplie attentivement. Les laboratoires accrédités ont la possibilité de fournir une version du formulaire sur laquelle une partie de l'information demandée à cette section est déjà inscrite et provient du système informatique Suivi de l'eau potable (SEP). Il s'agit alors de vérifier et de fournir les données manquantes ou de corriger l'information erronée, s'il y a lieu. Au besoin, le responsable peut signaler une erreur de nom ou d'adresse au bureau régional concerné du Ministère.

Nom du destinataire et adresse de retour des résultats (si elle diffère de l'adresse du responsable) : Si les résultats doivent être transmis à une autre adresse que celle du responsable, il faut l'inscrire ici.

**Téléphone** : Le numéro de téléphone du responsable ou de l'exploitant **doit être inscrit**. Il est important d'inscrire un numéro où il est possible de joindre quelqu'un en tout temps.



> Installation : Ide	entification de l'installation pour laquelle l'échantillon est prélevé.
Installation	
Numéro de l'installation :	Nom de l'installation :
Région administrative :	
Municipalité(s) :	
Le numéro de l'inst	allation est son identifiant dans le système SEP du Ministère.
Les laboratoires accré	édités ont la possibilité de fournir une version du formulaire sur laquelle
	dée à cette section est déjà inscrite. Toutes les données qui y figurent sont
•	informatique Suivi de l'eau potable (SEP) et correspondent à l'identification
	stallation. Au besoin, le responsable peut communiquer avec le bureau régional re pour obtenir cette information.
	numéro de l'installation de <b>production</b> qui devra être inscrit sur les formulaires
	nande d'analyses qui accompagnent des <b>échantillons d'eau brute</b> . Le nom de
	ation commence souvent par « Système d'approvisionnement », « Installation
de prod	duction » ou « Poste d'eau potable ».
Nuálàyomont . (	Catta acatian du formulaire deit âtre remplie avec sein, puisqu'elle
	Cette section du formulaire doit être remplie avec soin, puisqu'elle ent le préleveur. La transmission d'un formulaire de demande d'analyses
	s signé ou dont la section <b>Prélèvement</b> serait remplie de manière
•	erronée pourrait entraîner le rejet de l'échantillon et même placer le
•	situation de non-conformité réglementaire.
Prélèvement	
Date du prélèvement :	Lieu du prélèvement :
Prélevé/Mesuré par :	
Type de lieu de prélèveme	ent :
Échantillon pour dén	nontrer la conformité retrouvée
Signature :	
	J'atteste que les échantillons d'eau ont été prélevés, conservés et analysés sur place conformément aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.



**Date du prélèvement :** C'est à partir de cette date que seront déterminés les délais de conservation, d'analyse et de transmission des résultats de l'échantillon prélevé.

**Lieu du prélèvement :** C'est l'adresse exacte où a été prélevé l'échantillon. Dans le cas d'une eau **brute de surface,** il pourrait s'agir du nom du plan d'eau si des échantillons distincts sont prélevés à chaque site de prélèvement qui alimente l'installation de production.

**Prélevé/mesuré par :** C'est l'identification du **préleveur**. Le nom inscrit doit être lisible.

Type de lieu de preieverlieir	Ty	e de	lieu	de	prélèvement	
-------------------------------	----	------	------	----	-------------	--

Fau brute : Pour un échantillon d'eau brute de surface	il n'v a qu'une case à cocher Il est

Pour que l'échantillon soit recevable, il faut obligatoirement cocher cette case du formulaire.

important que l'échantillon d'eau soit prélevé avant tout traitement ou dosage de produit et en conformité avec le **chapitre II** de **l'annexe 4** du RQEP.

## 

surface ne peuvent faire l'objet d'aucune procédure de retour à la conformité.

**Signature :** Pour être conforme à **l'article 30** du RQEP, le formulaire de demande d'analyses **doit être signé par le préleveur** précédemment identifié.

> Résultats d'analyse : Le préleveur doit spécifier le type d'analyse demandée.

Résultats d'analyse —		
Type d'analyse(s) demandée(s) :		
Eau brute de surface - Art. 53.0.1	Eau brute de surface - Art. 22.0.1	Analyse hors du suivi du RQEP
☐ Fau brute de surface – Δrt	53 0 1 · Si l'échantillon est préle	vé nour le <b>contrôle hehdomadaire</b>

- □ Eau brute de surface − Art. 53.0.1 : Si l'échantillon est prélevé pour le contrôle hebdomadaire ou mensuel de la qualité bactériologique de l'eau brute de surface prescrit à l'article 53.0.1 du RQEP, le préleveur doit cocher cette case pour le spécifier. La seule analyse à réaliser est le dénombrement des bactéries Escherichia coli.
- □ Eau brute de surface − Art. 22.0.1 : Si l'échantillon est prélevé pour le contrôle hebdomadaire ou mensuel de la qualité bactériologique de l'eau brute de surface prescrit à l'article 22.0.1 du RQEP, le préleveur doit cocher cette case pour le spécifier. La seule analyse à réaliser est le dénombrement des bactéries Escherichia coli.



Analyse hors suivi RQEP: Lorsque cette case est cochée, les résultats d'analyse associés à
l'échantillon sont exclus du suivi des obligations réglementaires (fréquence des contrôles).

Les responsables dont l'installation correspond aux spécifications de **l'article 10** du RQEP sont les plus susceptibles de demander ce type d'analyse.

Pour toute installation autrement assujettie aux exigences de contrôle du **chapitre III** du RQEP, on n'utilisera la case **Analyse hors suivi RQEP** que dans un contexte très spécifique (si des travaux sont réalisés à la source d'approvisionnement, par exemple) et si l'eau échantillonnée **n'est pas destinée à la consommation humaine**.

Domaine	Nº d'accréd.	Nº échant.	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat
30 - 32			Escherichia coli (UFC/100 ml)	110041141	(5551151)	110000000

La grille de spécification peut être utilisée par le laboratoire accrédité pour communiquer le résultat d'analyse de l'échantillon concerné au responsable. Toutefois, la transmission électronique de ce résultat au système SEP du Ministère demeure obligatoire, conformément à l'article 33 du RQEP.

Rapport du laboratoire traitant : Cette section est à l'usage exclusif du laboratoire accrédité auquel sont confiés les échantillons prélevés aux fins d'analyse. Le préleveur n'inscrit rien dans cette section.

Bouteille(s) rejetée(s) : Cause du rejet :  Remarques :  No d'accréd. du laboratoire traitant : Nom et ad Date du rapport d'analyse : Adresse :  Signature :	sse du laboratoire traitant
Nom et ad Date du rapport d'analyse : Nom : Adresse :	sse du laboratoire traitant
Date du rapport d'analyse : Nom : Adresse :	sse du laboratoire traitant
Adresse :	
Signature :	
Téléphone	